

La dispensation journalière individuelle nominative (DJIN) est-elle une garantie pour la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse?



Diallo A¹, Mazel C¹, Traoré K², Slama L², Debrix I¹, Guessant S¹
¹ Service Pharmacie, Hôpital Tenon, Paris
² Service Maladies Infectieuses et Tropicales, Hôpital Tenon, Paris



Contexte :

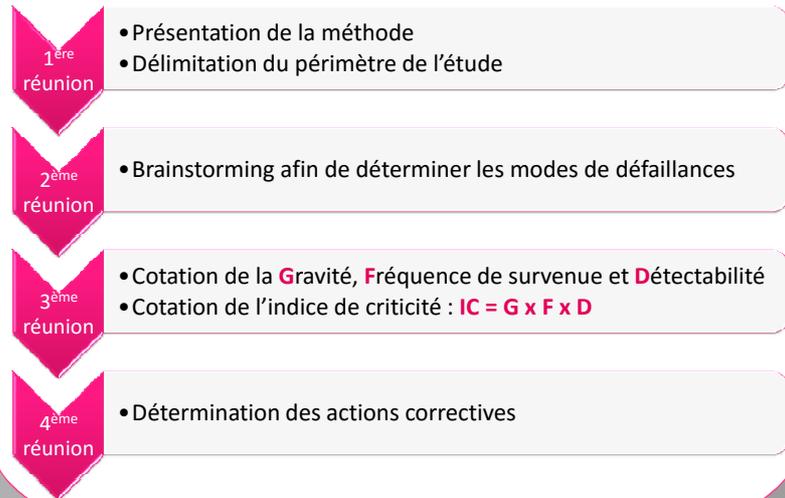
La DJIN est un moyen efficace de sécuriser la prise en charge médicamenteuse du patient.

Au cours de ces derniers mois, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés (erreur de prescription, erreur de dispensation, défaut de communication entre les différents acteurs, problème des prescriptions tardives), et nous ont amenés à entreprendre une analyse du processus.

Objectifs : Nous réalisons une cartographie des risques de la DJIN pour le service de Maladies Infectieuses et Tropicales, afin de mettre en évidence les étapes à risque

Méthode :

Analyse de risque *a priori* par la méthode AMDEC



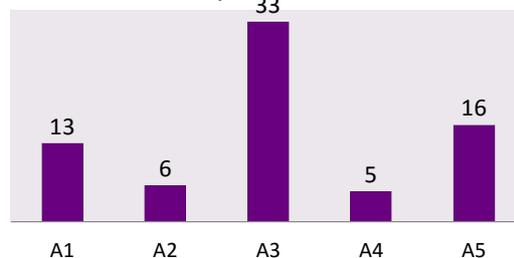
Résultats :

74 modes de défaillances détectées

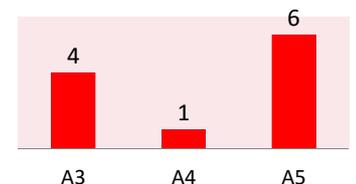
Etapes du processus

- A1 : Prescription médicale
- A2 : Validation pharmaceutique
- A3 : Dispensation
- A4 : Livraison dans le service
- A5 : Réception et administration au patient

Modes de défaillance par étape du processus

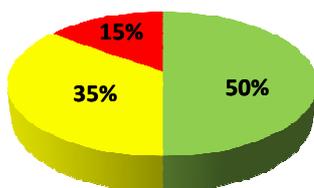


Répartition des IC niveau C3 par étapes de processus



Indices de criticité initiaux

■ C1 ■ C2 ■ C3

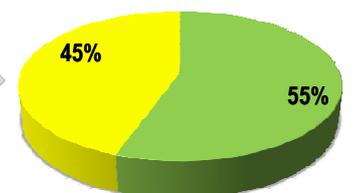


Mise en place d'un plan d'action

- 16 mesures correctives** dont :
- Contrôle des doses préparées (IDE et PPH)
 - Sensibilisation du personnel soignant aux erreurs médicamenteuses

Indices de criticité résiduels

■ C1 ■ C2 ■ C3



Discussion : La DJIN contribue à l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse, notamment au niveau des étapes de prescription et de validation pharmaceutique quotidiennes qui permettent de prévenir les événements indésirables. Le nombre de modes de défaillance à criticité inacceptable reste modéré, et la mise en œuvre d'actions correctives a permis de les rendre tolérables.

Cette étude est un point de départ dans l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse. Les mesures correctives seront appliquées aux autres services en DJIN, en s'adaptant à leurs besoins spécifiques.